



Séance du 19 décembre 2023

Nombre de membres en exercice : 27
Date de la convocation : 12 décembre 2023
Date d'affichage : 29 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, et le dix-neuf décembre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Marie-Claire FAIVRE, Maire

Etaient présents : Mmes MM M. JACOBBERGER B. PY – T. SEGUIN adjoints F. LUPFER – C. HOTTINGER – R. KIFFER – Y. TESTON – S. TETOT – P. PARISOT – G. SALVI – C. LAMBOLEY – V. TRARI MEDJAOUI – S. LAMBERT – T. SCHLUMBERGER – B. GRANDJEAN – O. HOULLON – M. FAIVRE – A. IPPONICH – M. HEQUET

Pouvoirs : S. COLLILIEUX donne pouvoir à T. SEGUIN – D. RANOUX donne pouvoir à Y. TESTON – G. BRIOT donne pouvoir à B. PY

Absents : C. AMAROT HOUSSARD – Q. COUVREUR – M. BONNET – P.E. PHEULPIN

Philippe PARISOT a été désigné secrétaire de séance.

DCM 2023/12/89

Acquisition de la parcelle ZE 46

Entendu l'exposé de Madame le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Madame le Maire à acquérir la parcelle ZE46 d'une superficie de 16 ares 11 centiares pour un montant de 600 €,
- **PRECISE** que les frais de notaire éventuels sont à la charge de l'acquéreur,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette affaire.

- Fait et délibéré, les an, mois et jour que dessus.
- Ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,
Marie-Claire FAIVRE